



N° de résolution  
ou annotation

### Dépôt de la Greffière-trésorière

Je constate la vacance du poste de maire à cette séance ordinaire du 3 octobre 2023.

### CORRESPONDANCE

Aucune

### PÉRIODE DE QUESTIONS 1

Des citoyens étaient présents pour la période de questions.

03.10.23.126

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 239-2023 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

**ATTENDU QUE** le code municipal prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement, en plus d'un avis de motion ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement peut être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de la déposer à nouveau ;

**ATTENDU QUE** le règlement doit être adopté lors d'une séance distincte de celle(s) où est donné l'avis de motion et où est déposé le projet de règlement ;

**ATTENDU QUE** le pro-maire Jasmin Létourneau a mentionné l'objet du projet de règlement No. 239-2023 et sa portée ;

**ATTENDU QU'AU** plus tard deux (2) jours avant la séance du 7 novembre 2023, toute personne pourra obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

**ATTENDU QU'UN** projet de règlement a été déposé par le pro-maire Jasmin Létourneau ; Le conseiller Marcel Élément donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2023, le règlement No. 239-2023 relatif à la régie interne des séances du conseil municipal.

**ADOPTÉE**

03.10.23.127

### RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME COMPTABLE BLANCHETTE VACHON POUR ASSISTER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DANS LA PRÉPARATION DU BUDGET 2024

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des élus présent que la municipalité mandate la firme comptables Blanchette Vachon pour assister la directrice générale dans la préparation du budget 2024 pour un budget estimé à 550 \$, plus taxes.

**ADOPTÉE**

03.10.23.128

### RÉSOLUTION POUR AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE – INCENDIE

**ATTENDU QUE** la Municipalité de La Guadeloupe, en sa qualité de gestionnaire du protocole d'entente et du service intermunicipal de protection contre les incendies, a émis une demande de réajustement budgétaire auprès des municipalité membres, laquelle est attachée à la présente résolution ;

**ATTENDU QUE** certains codes du budget d'opération 2023 sont dépassés ou seront épuisés à la fin septembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** les besoins supplémentaires prévus à 70 000 \$ afin d'assurer un service contre l'incendie à la hauteur de schéma de couverture de risques ;

**ATTENDU** le tableau détaillé des quotes-parts supplémentaires affectant chacune des municipalité membres pour l'exercice 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des élus présent :

- **QUE** la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset accepte de participer à l'effort de réajustement budgétaire du service de protection incendie pour un montant de 8 596.00 \$, s'appliquant à l'exercice financier 2023 ;



N° de résolution  
ou annotation

03.10.23.129

- Qu'à cette fin, la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset autorise la direction générale à transférer du budget d'investissement (financement des travaux à même le fonds d'administration) au budget du service intermunicipal de protection incendie d'une montant de 8 596.00 \$.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS 2**

Des citoyens étaient présents pour la période de questions.

**VARIA**

- Avocat ;
- Caméra

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à la majorité/l'unanimité des élus présents que la séance soit levée/ajournée. Il est 20h52.

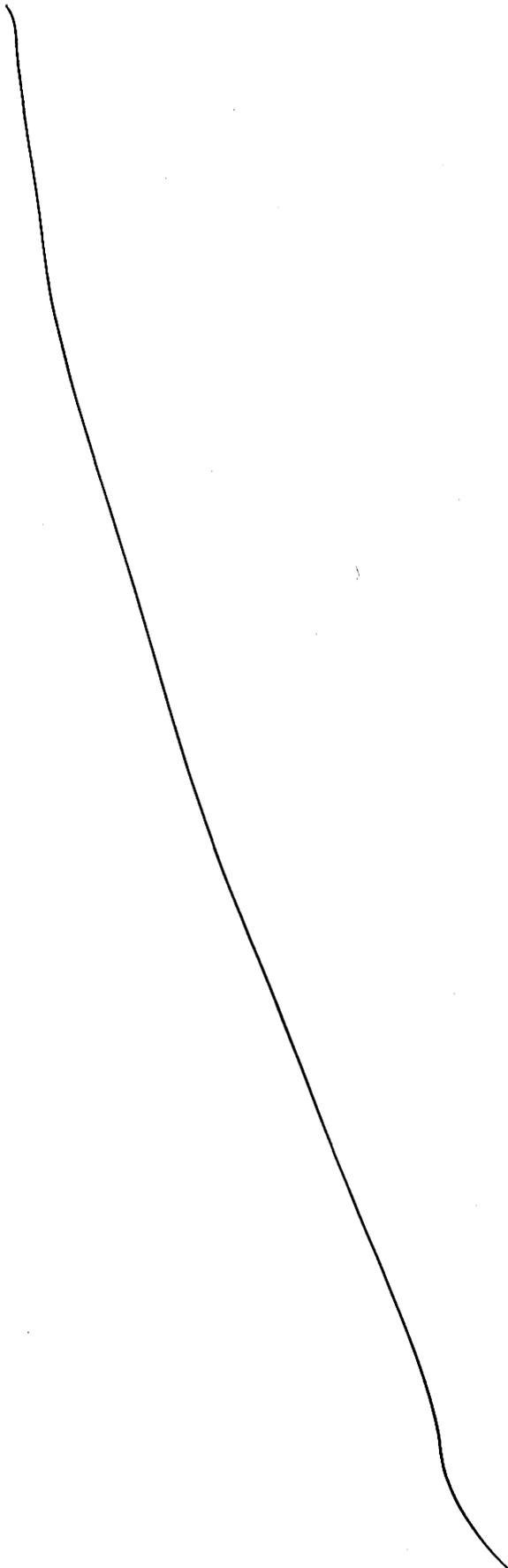
Moi, **JASMIN LÉTOURNEAU**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par la directrice générale et greffière-trésorière de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Jasmin Létourneau  
Pro-maire

Cathy Payeur  
Directrice générale  
Greffière-Trésorière



N° de résolution  
ou annotation





N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET  
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI 3 OCTOBRE 2023, 20h05  
Édifce municipal

**PRÉSENCES :**

Jasmin Létourneau,	Pro-maire
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Michel Lindsay,	siège no 3
Michel Breton	siège no 4
Lucien Beaudry,	siège no 6

**ABSENTS :**

Aucun

**FORMANT QUORUM**

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

**MOT DE BIENVENUE**

**CONSTAT DE QUORUM**

03.10.23.123

**LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les points suivants sont ajoutés à varia :

- Avocat ;
- Caméra ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des élus présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

**ADOPTÉE**

03.10.23.124

**LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023**

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des élus présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

03.10.23.125

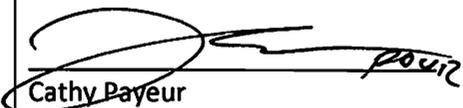
**COMPTES PAYÉS, PAIES, COMPTES À PAYER**

Les comptes payés, les paies ayant été présentés au conseil au montant de 49 563.36 \$, Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des élus présents que les comptes payés et les paies soient acceptés et que les comptes à payer soient payés tel que présentés.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, Cathy Payeur, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

  
Cathy Payeur

Directrice générale et greffière-trésorière